

Réf: Dossier 319817

Avis de constitution

SOCIETE « DANIDAV & DER SARL »

Siège ABIDJAN TREICHVILLE ZONE 3, LOT 19, ILOT
1631

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 06 Mai 2024 reçus et enregistrés au CEPICI le 07 Mai 2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « DANIDAV & DER SARL »

Objet : Consignation maritime, Manutention portuaire,
Nettoyage de cales navires, Transport, Commerce,
Distribution, Agriculture, Immobilier, Hôtellerie,
Restauration, Prestations diverses.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 100,000,000 F CFA divisé en (10000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN TREICHVILLE ZONE 3, LOT 19, ILOT
1631

Dirigeant(s) M AKA AMANGOUA FULGENCE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2024-B13-06079 du 26/06/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°36629/GTCA/RC/2024 du 26/06/2024

